

MAIRIE D'AVESSAC

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} juillet 2015

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 1^{er} juillet 2015 à 20 heures à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence d'Alain BOUGOUIN, Maire.

Étaient présents : AUBIN Yvonnick, GUYON Marie-Anne, POIDEVIN Catherine, BONNAMY Dominique, BLAIN Marie-Thérèse, DU PLESSIS Hubert, BERTHAUD Nadine, BILLON Marzhina, RICORDEL Florian, ALLIAU Jean-Jacques, ROLLAND Soizick, LE DEN Pierre, PAILLAUD Gaël, FAVREAU Christine, BERTHELOT Yvonnick formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : BOURGEON Christian par BONNAMY Dominique, CHAUVIN Maryvonne par BOUGOUIN Alain, KIRION-ROLLAND Bernadette par BERTHAUD Nadine

Secrétaire de séance : PAILLAUD Gaël

Début de séance : 20 heures

Fin de séance : 22 heures

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2015

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2015

Décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu des délégations prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales données à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 10 avril 2014 :

- Du 2 février 2015 au 1^{er} juin 2015 : Location du logement situé au-dessus du restaurant scolaire à Valérie LE GOHANVIC pour un montant de 120 € par semaine dans le cadre de son hébergement suite à l'incendie de son habitation
- Le 23 avril 2015 : Marché à bons de commande de travaux d'amélioration de la voirie communale Programme 2015-2017 :
 - Notification du lot n°1 « Point à Temps Automatique » à la société EUROVIA BRETAGNE pour un montant annuel de 12 896,00 € HT, soit 15 475,20 € TTC
 - Notification du lot n°2 « Renforcement et entretien des chaussées » à la société LANDAIS pour un montant annuel de 38 380,00 € HT, soit 46 056,00 € TTC
- Le 9 juin 2015 : Cession du véhicule Opel Astra immatriculé AV-022-AN (n° 14) des Services techniques pour 900 €
- Le 11 juin 2015 : Acquisition d'un véhicule Renault Mégane immatriculé AG-588-ET de 2009 d'un montant de 4300 € avec 200 000 km
- Le 12 juin 2015 : Acquisition d'un tracteur CLAAS ARION 410 d'occasion de 2013 à 56 400,00 €
- Le 16 juin 2015 : Acquisition d'un tracteur Massey Ferguson 5450 Dyna 4RM d'occasion de 2800 heures à 53 460,00 € TTC

1 - DÉBAT DU PADD

Présentation par Madame CITTE-CLAES du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

2 - TRAVAUX DE VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé, dans le cadre du budget 2015, de réaliser des travaux de voirie. Il s'agit de la réalisation d'enrobé, Allée Notre Dame et sur le parking de la Vénourie.

Le coût des travaux est estimé à 25 000,00 € HT soit 30 000,00 € TTC :

DÉPENSES (€ HT)		RECETTES (€ HT)	
Travaux	25 000,00	FDS (Forfait)	6 250,00
		Autofinancement	18 750,00
Total	25 000,00	Total	25 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement,
- sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre du Fonds de Développement Solidaire pour les communes (FDS), à hauteur de 25 % du coût du projet dans la limite de 13 000,00 € HT, soit un montant de 6 250,00 € HT,
- inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2015
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3 – DÉCLASSEMENT VOIE COMMUNALE EN VUE DE SON ALIÉNATION

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande d'acquisition d'une partie de la voie communale n° 334 située au lieudit "Le Point du Jour a été demandée.

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal et dispensés d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Considérant que l'emprise concernée n'a pas fonction de desservir ou d'assurer la circulation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déclasser du domaine public 42 ml de la Voie Communale n° 334 en vue de la vente.

4 – CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS A TITRE PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE

(rapporteur Yvonnick AUBIN)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur SEVENO Yohann et Madame POMMIER Marion domiciliés à AVESSAC, au lieudit 2 La Haie, ont demandé la mise à disposition des parcelles communales cadastrées section ZD 315 et ZD 297 afin d'y créer un potager et d'y installer un rucher.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise cette occupation à titre précaire et révocable contre entretien des parcelles par le biais d'une convention,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

5 – BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE n° 1

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

À la demande du trésorier de la commune et après avis de la commission des finances qui s'est réunie le 16 juin 2015, Monsieur Le Maire propose de subdiviser certains comptes :

Imputations	Désignation	Budget précédent	Modifications	Budget modifié
001 R- RF	Solde d'exécution N-1	277 739,40	- 0,81	277 738,59
2313 R - RE	Constructions	0,00	+ 0,81	0,81
205 D - RE	Concessions et droits similaires	5 000,00	- 5 000,00	0,00
2051 D - RE	Concessions et droits similaires	0,00	+ 5 000,00	5 000,00
281 R - OsF	Amortissement des immobilisations	11 000,00	-11 000,00	0,00
28031 R - OsF	Amortissement des frais d'études	0,00	+ 4 000,00	4 000,00
28041582 R - OsF	Bâtiments installation	0,00	+ 7 000,00	7 000,00
21534 D- oiF	Réseau d'électrification	0,00	+ 3 550,88	3 550,88
13258 R- OiF	Autres groupements	0,00	+ 2 523,62	2 523,52
238R - oiF	Avances et acomptes versés	0,00	+ 1 027,26	+ 1 027,26
6228 D -RF	Divers	2 000,00	- 430,00	1 570,00
73918 D-RF	Autres reversement sur impôts locaux	0,00	430,00	430,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte ces modifications.

6 - PRIX DES REPAS AU RESTAURANT MUNICIPAL

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Vu le coût de revient d'un repas calculé avec les charges inhérentes au restaurant municipal d'un montant de 6,41 €

Vu la proposition de la commission des finances en date 16 juin 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables à la rentrée de septembre 2015 aux montants suivants :

- Repas pour les enfants préinscrits	3,02 €
- Repas occasionnel	4,10 €
- Repas adulte	6,30 €
- Repas annulé pour les enfants préinscrits.....	1,51 €

7 - FOURNITURES SCOLAIRES 2015

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la participation 2013/2014 pour les fournitures scolaires était de 54,40 € par élève fréquentant les écoles publiques et privées de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention :

- fixe à 54,40 euros par élève fréquentant les écoles publiques et privées de la Commune, le crédit disponible pour les fournitures scolaires pour l'année 2014/2015,

- autorise Monsieur le Maire à régler les factures présentées par l'école publique.

8 - SUBVENTION AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR VOYAGES SCOLAIRES 2015/2016 (rapporteur Marie-Anne GUYON)

Pour rappel la participation pour l'année scolaire 2014/2015 était de 9,25 € par élève et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention, décide de maintenir pour l'année scolaire 2015/2016 cette participation et de verser à tous les établissements scolaires qui organisent des classes de découverte (de ville, de mer, de montagne, classes vertes, ...) une subvention journalière de **9,25 euros par élève** dont les parents sont domiciliés à AVESSAC pour un séjour d'une durée minimum de 3 jours et maximum de 5 jours.

La subvention sera versée sur présentation d'une attestation de participation établie par l'établissement scolaire après le séjour de l'élève.

9 - SUBVENTION AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR SÉJOURS À L'ÉTRANGER 2015/2016 (rapporteur Marie-Anne GUYON)

Pour rappel la participation pour l'année scolaire 2014/2015 était de 15 € par élève et par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et une abstention, décide de maintenir pour l'année scolaire 2015-2016 cette participation et de verser à tous les établissements scolaires ou aux associations d'étudiants qui organisent des séjours à l'étranger dans le cadre de leurs études, une subvention journalière de **15 euros**, par élève dont les parents sont domiciliés à AVESSAC, pour un séjour d'une durée minimum de 3 jours et maximum de 5 jours.

La subvention sera versée sur présentation d'une attestation de participation établie par l'établissement scolaire ou l'association d'étudiants après le séjour de l'élève.

10 – SUBVENTION

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Quatre jeunes de la commune, collégiens à Redon, pratiquent le handball à l'Élan Sportif Redonnais. Dans ce cadre, ils vont participer au tournoi international (Partille Cup) de Göteborg en Suède qui se déroulera du 27 juin au 5 juillet 2015.

Afin d'aider ces sportifs à financer ce séjour, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser à titre exceptionnel, à l'Élan Sportif Redonnais une subvention pour un séjour à l'étranger à hauteur de 300 euros (15 euros par enfant pendant 5 jours).

11 - PARTICIPATION à l'AMICALE des TERRITORIAUX du PAYS de REDON

(rapporteur Marie-Anne GUYON)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la Commune d'AVESSAC adhère depuis le 16 décembre 2002 à l'Amicale des Territoriaux du Pays de Redon. Cette amicale est constituée en association et composée d'élus nommés et de personnels communaux.

L'amicale des territoriaux de Redon organise aux profits des agents municipaux des actions à caractère social (chèques vacances, voyages, arbre de Noël, etc).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et une abstention, décide de verser pour l'année 2015 la participation de 1 900 euros à cette association soit 95 euros par agent.

12 – CIRCULATION DES DOCUMENTS AU SEIN DU RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

(rapporteur Dominique BONNAMY)

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de sa compétence "Culture – Sports – Loisirs", la Communauté de Communes du pays de Redon assure le fonctionnement et la gestion de la médiathèque intercommunale, "tête de réseau et structure de soutien des médiathèques et bibliothèques communales ou associatives".

Depuis septembre 2012, les médiathèques du territoire fonctionnent en réseau avec le même logiciel. Les abonnés disposent d'une carte unique d'abonnement qui leur permet d'emprunter dans toutes les médiathèques du réseau.

La mise en réseau informatique des bibliothèques a fait l'objet d'une convention entre la communauté de communes et chaque commune.

Afin d'améliorer les services rendus à la population et notamment la diversité et le choix des documents proposés en proximité, les médiathèques pourront procéder à la circulation d'une partie de leurs documents.

Afin de déterminer les engagements mutuels en vue de la circulation des documents entre la médiathèque intercommunale et les médiathèques municipales ou associatives mais également entre les médiathèques municipales ou associatives elles-mêmes, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur Le Maire de signer la convention proposée par la Communauté de Commune du Pays de Redon.

13 – QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseils municipaux :

- Jeudi 24 septembre 2015 – 20 h
- Jeudi 29 octobre 2015 – 20 h
- Jeudi 10 décembre 2015 – 20 h